

FORUM PUBLIC DE L'OMC 2012

“Le multilatéralisme est-il en crise?”

24-26 septembre 2012

Commentaires des deux documents de Conseillers à l'OMC sur la Sécurité alimentaire

Jacques Berthelot (jacques.berthelot4@wanadoo.fr), www.solidarite.asso.fr

21 août 2012

Deux contributions ont été présentées par des Conseillers de la Division Agriculture et Commodités de l'OMC: "*Sécurité alimentaire et multilatéralisme*", de Lee Ann Jackson et Ulla Kask, et "*Comment le commerce peut-il contribuer à la sécurité alimentaire?*" de Maria Perez-Esteve et Clemens Boonekamp, ancien Directeur de la Division.

Ils présentent les arguments traditionnels sur les avantages du commerce pour garantir la sécurité alimentaire de toute l'humanité : "*Le commerce sans distorsions renforce la sécurité alimentaire*" et a "*le potentiel de stabiliser les prix alimentaires*"; "*restreindre les exportations distord les prix*" avec "*des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire*"; "*l'OMC fournit... un système commercial basé sur des règles*", tandis que dans l'AsA et le Projet de modalités agricoles du Doha Round "*un espace politique a été laissé... aux pays en développement*" et "*un soutien aux effets de distorsion minimal des échanges (la Boîte Verte) reste disponible*". Toutes les barrières aux échanges agricoles sont des "distorsions" et donc "échanges sans distorsions" signifie "libre-échange", conformément au préambule de l'AsA dont "*l'objectif à long terme est d'arriver... à des réductions progressives substantielles du soutien et de la protection de l'agriculture, qui permettraient de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux et de les prévenir... dans chacun des domaines... accès aux marchés, soutien interne, concurrence à l'exportation*".

Pourtant le libre-échange n'a jamais existé et ne peut exister en agriculture car les marchés agricoles ne peuvent s'auto-réguler étant donnée la forte inélasticité de la production et de la consommation aux changements de prix. Pour Vandana Shiva "*Le libre-échange n'est pas l'anti-protectionnisme. C'est le protectionnisme des puissants*", des pays développés qui ont élaboré les règles de l'AsA en exemptant de réduction la plupart des subventions internes malgré leur double effet de dumping et de substitution à l'importation. Pourtant la protection à l'importation est le seul soutien accessible aux pays pauvres, incapables de subventionner significativement leurs agriculteurs, d'autant qu'ils constituent souvent la majorité de la population.

Une des meilleures critiques du libre-échange et de la dérégulation en agriculture émane du Directeur-général de l'OMC lui-même, Pascal Lamy, quand il était Commissaire de l'UE au commerce (1999-2004), si bien que la meilleure façon de sortir de l'impasse du Doha Round est de suivre ses recommandations, en refondant l'AsA sur la souveraineté alimentaire. Citons largement son discours du 20 janvier 2000 devant l'Assemblée Nationale française sur "*L'avenir de la PAC et la politique commerciale agricole européenne*" : "*L'agriculture est un secteur [dont le]... mode de régulation naturel est l'alternance de cycles de sur-production et de sous-production... [qui] entraînent... des variations de prix souvent importantes. Cette volatilité a des conséquences immédiates sur la stabilité des marchés et sur les revenus des agriculteurs... Elle appelle une régulation collective. La méthode productiviste produit des externalités négatives importantes que notre société est de moins en moins prête à accepter... Des biens collectifs ou des objectifs sociaux peuvent être mis directement en cause par certaines dérives d'une agriculture non régulée, fondée uniquement sur une approche concurrentielle. C'est ce qui motive... la nécessité d'une régulation publique propre à l'agriculture... Ce besoin de régulation des marchés agricoles, particulièrement ressenti en Europe, est partagé dans le*

monde entier, à des degrés divers... Pour assurer cette régulation de l'agriculture, de nombreux instruments existent. Ils ont tous été, à des degrés divers selon les époques, employés par la politique agricole européenne et ont visé à agir sur l'offre. En quelques mots, quels sont-ils ?

- La protection extérieure : elle a été aux fondements de la politique agricole commune depuis ses origines, puisqu'elle a permis de développer une production intérieure à l'abri de la concurrence mondiale directe, et ne l'oublions pas, de fournir des ressources directes au budget communautaire.

- La politique de soutien des prix : elle a permis de garantir un niveau élevé de revenu aux agriculteurs européens, et par là-même, de maîtriser la baisse de la population active agricole. Elle a donc joué un rôle social essentiel. Sur 7 millions d'agriculteurs en Europe aujourd'hui, combien en resterait-il si nous n'avions pas utilisé ces mécanismes.

- La gestion quantitative de l'offre : elle permet de réguler les excédents comme en connaît notre production dans plusieurs secteurs depuis que l'agriculture européenne a dépassé son niveau d'autosuffisance. Par des quotas de production ou par la limitation des capacités de production, elle vise directement à amortir la baisse des prix, donc des revenus, créée par cet excès d'offre"¹.

A la veille de la Conférence ministérielle de Cancun, le 8 septembre 2003, Pascal Lamy a co-signé avec Franz Fischler, Commissaire à l'agriculture, l'article "Cancun : agriculture et libéralisme" : "Nous, Européens, refusons de soumettre intégralement l'agriculture à la loi des avantages comparatifs, celle du libéralisme pur. L'agriculture n'est pas le charbon, et nos agriculteurs ne seront pas les mineurs du 21^e siècle, voués inexorablement à la disparition en raison de leur supposée inefficience économique... Le maintien de protections à la frontière, pour ceux qui le souhaitent, est non seulement légitime mais nécessaire... Avec les pays à faible revenu, nous partageons le souci de ne pas ouvrir l'agriculture aux grands vents du libéralisme... La balance commerciale des pays à bas revenus est déficitaire de 2 milliards d'euros en viande bovine, mouton, sucre et céréales. Les pays les plus riches du groupe de Cairns sont exportateurs nets de ces denrées avec un excédent de 17 milliards d'euros. A qui fera-t-on croire qu'une libéralisation totale bénéficiera aux plus pauvres ?"².

Le discours de Pascal Lamy du 19 juin 2003 devant l'Assemblée générale de la Confédération européenne des industries agroalimentaires (CIAA) à Bruxelles illustre bien les différentes facettes du protectionnisme agricole réel de l'UE, issu surtout des subventions, non pour le bien des agriculteurs mais pour répondre aux exigences des industries agroalimentaires. On se limite au dernier argument : "Une quatrième solution, c'est tout simplement d'acheter sur le marché domestique à des prix concurrentiels... Grâce aux réformes successives de la PAC, les prix internes, particulièrement des matières premières comme le blé, sont devenus très compétitifs. Les performances de l'industrie de transformation le démontrent. Nous devons continuer en ce sens"³. Cela résume les réformes de la PAC depuis 1992 : réduire par étapes les prix agricoles garantis en les compensant pas des aides directes que l'UE et les USA ont exempté de réduction en façonnant ensemble l'AsA, la dernière réforme de 2003 prétendant avoir transféré la plupart des aides directes et des mesures de marché à la "boîte verte", ce qui est faux⁴.

¹ http://ec.europa.eu/archives/commission_1999_2004/lamy/speeches_articles/spla10_frn.htm

² http://ec.europa.eu/archives/commission_1999_2004/lamy/speeches_articles/spla186_fr.htm

³ http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2004/july/tradoc_113875.pdf

⁴ J. Berthelot, *Les aides directes de la PAC sont incompatibles avec l'accord agricole de l'OMC*, Solidarité, 31 mars 2010, <http://www.solidarite.asso.fr/IMG/pdf/CAP-subsidies-incompatible-with-the-WTO-AoA.pdf>